

CIRCULAIRE DE PRÉSENTATION

Recommandation n° G-96 relative au guide de nettoyage des locaux proposée par le groupe permanent d'étude des marchés des produits divers de l'industrie chimique et parachimique (GPEM/CP) adoptée le 15 septembre 1998 par la section technique de la Direction des affaires juridiques.

COMMENTAIRES

La première édition du guide pour les marchés publics de nettoyage des locaux est parue en 1980.

L'intérêt qu'il a suscité a été tel qu'une nouvelle édition est parue en 1988, intégrant l'évolution de la profession et les nouvelles orientations relatives aux prix de règlement des marchés.

La présente édition développe la méthodologie d'élaboration d'un cahier des charges pour une prestation de nettoyage et prend en compte l'actualisation des chapitres des prix.

En outre, elle propose une démarche différente pour le classement des zones et les critères de contrôle de la prestation.

Ce guide a été conçu dans le souci de regrouper en un seul document l'essentiel des informations relatives à la préparation et à la passation d'un marché de nettoyage de locaux.

Il a été établi par le Comité G du GPEM/CP, constitué de spécialistes relevant du secteur public (services acheteurs) et de représentants de la profession des entreprises de nettoyage de locaux.

La mise en commun de leurs expériences a permis l'élaboration d'un document dans le but d'en faire bénéficier les services n'ayant pas de personnels suffisamment spécialisés pour établir eux-mêmes des cahiers des charges satisfaisants.

PUBLICATION

Le présent avis sera publié :

– sans la recommandation :

– dans *Marchés publics, la revue de l'achat public* (1) ;

– dans le *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (B.O.C.C.R.F.)* (2) ;

– avec la recommandation :

– dans la brochure n° 5719 de la collection « Marchés publics » des Journaux officiels (2).

Mention de l'édition de l'ouvrage sera faite dans *Télégrammes marchés publics* (3).

QUESTIONNAIRE

Ce document est perfectible.

Les suggestions, observations ou critiques éventuelles sont à adresser au bureau du conseil de la Direction des affaires juridiques, tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12, en répondant au questionnaire ci-après.

(1) Publication de la Direction des affaires juridiques, en vente par correspondance à la Documentation française, 124, rue Henri-Barbusse, 93308 Aubervilliers Cedex, tél. : 01-48-34-92-75.

(2) En vente à la direction des Journaux officiels, 26, rue Desaix, 75727 Paris Cedex 15.

(3) Publication éditée et distribuée gratuitement par la Direction des affaires juridiques, tour Mattéi, 207, rue de Bercy, 75572 Paris Cedex 12.